



## COMMUNIQUÉ DU COLLECTIF « *MEDIATION 21* »

*« L'honneur de l'être humain, c'est de porter ensemble des contraires, tout en aspirant à l'unité »*  
(Marie de HENNEZEL)

Médiateurs issus de treize associations représentant, au plan national, plus de 3000 adhérents, nous sommes convaincus que l'essor de la médiation est une réponse particulièrement adaptée aux défis lancés par une société traversée par des tensions délétères qui se multiplient, tandis que la complexité croissante des normes constitue un frein important à leur acceptation.

Pour que le développement de la médiation produise tous les effets bénéfiques qui peuvent en être attendus, il est nécessaire que cet essor soit impulsé dans le cadre d'une large concertation impliquant tous les acteurs concernés. A l'heure où le Législateur s'apprête à encadrer la pratique de la médiation, nous souhaitons ardemment qu'il soit tenu compte par les pouvoirs publics de l'expérience acquise par celles et ceux qui sont particulièrement légitimes à éclairer leurs choix : les médiateurs.

Les diverses associations dont nous sommes membres ont su, de longue date, s'organiser par elles-mêmes, s'accorder sur les valeurs essentielles qui fondent la pratique de la médiation, et les rassembler dans un Code de déontologie au respect scrupuleux duquel elles veillent. Si cette convergence sur l'essentiel s'accommode des spécificités que les différentes organisations ont cultivées, tant il est vrai que la communauté des médiateurs est à l'image du processus même de médiation, diverse et créative, il nous apparaît que le temps est venu de nous rassembler au sein d'une organisation réflexive et agissante afin de porter haut les valeurs qui nous unissent et de peser dans le débat public.

Le Forum Ouvert « Médiation 21 » qui s'est tenu à Bourg la Reine (92) le 15 septembre 2016, organisé conjointement par l'AME (Association des Médiateurs Européens), l'ANM (Association Nationale des Médiateurs), l'APMF (Association Pour la Médiation Familiale), le CIMAE (Centre Indépendant de Médiation, d'Arbitrage et d'Expertise), le CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris), le CMNP (Centre de Médiation des Notaires de Paris), la CNPM (Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation), la FNCM (Fédération Nationale des Centres de Médiation), la FENAMEF (Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux), l'IEAM (Institut d'Expertise, d'Arbitrage et de Médiation), l'IFCM (Institut Français de Certification des Médiateurs), Planet'Médiation, et le RME (Réseau des Médiateurs en Entreprise) constitue tout à la fois une manifestation tangible de la capacité de ces organisations à œuvrer ensemble pour atteindre un objectif commun, et le premier jalon d'une démarche qui s'inscrit dans une perspective de plus long terme, et largement ouverte aux autres organismes représentatifs de médiateurs.



Notre dessein est :

- De servir l'intérêt commun des juridictions, des administrations, des organisations, quelle qu'en soit la forme, de tout individu désireux de s'engager dans un processus de médiation, et enfin des médiateurs eux-mêmes, par une promotion de la qualité de la médiation, dans une optique de professionnalisation de ceux qui la pratiquent,
- De constituer et structurer un espace pérenne d'expression commune, aussi ouvert que possible, qui soit à la fois le reflet de la diversité des médiateurs et le témoin de leur unanimité dans leur adhésion aux conditions nécessaires à l'exercice de la médiation, notamment en termes de diligence et de formation initiale et continue, et à ses valeurs essentielles : libre engagement, confidentialité, neutralité, indépendance, impartialité, bienveillance. Ces valeurs se traduiront dans le mode de gouvernance, inspiré de la démocratie participative, que nous souhaitons donner au collectif « Médiation 21 »,
- D'être un interlocuteur référent, légitime, représentatif et réactif, pour tous ceux qui souhaitent engager un dialogue avec la communauté des médiateurs ou appréhender leur pratique, dans un souci de clarification et de prévention de toute ambiguïté ou de tout amalgame, et dans le but de convaincre les décideurs, au sein de quelque instance que ce soit, des atouts de la médiation,
- De recenser sur l'ensemble du territoire et hors de France, avec l'aide de toute personne désireuse de contribuer à l'action du Collectif « Médiation 21 », les pratiques pertinentes mises en œuvre (relations entre médiateurs et prescripteurs de médiation, conduite du processus...) afin de permettre à chacun de bénéficier de ce retour d'expérience, dans une dynamique d'amélioration continue.

C'est sur ces fondements, et animés par la volonté de prendre ensemble des initiatives ayant un effet bénéfique dans les différents champs d'action ainsi identifiés, que nous voulons inscrire dans la durée la coopération indispensable au développement, dans notre société, de ce mode de prévention, d'apaisement et de résolution des conflits qu'est la médiation.

**Le comité de pilotage de Médiation 21**

**Relations Presse : Marie-Pierre MEDOUGA ☎ 06 22 78 71 38 ✉ [agencerp@orange.fr](mailto:agencerp@orange.fr)**

**[WWW.MEDIATION21.FR](http://WWW.MEDIATION21.FR)**



## Associations cosignataires

**ANM** association nationale des médiateurs



**IEAM**



**Fenamef**  
Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux



**Planet' Mediation**



**CENTRE DE MÉDIATION DES NOTAIRES DE PARIS**

**IFCM //**



## Sponsors



**ARISTANCE**

**AVENIR  
MEDIATION**

